

Sujet : [INTERNET] ISDI Référence IC-20-082

De : Gilles Margottat <gilles.margottat@gmail.com>

Date : 10/01/2021 20:11

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

De Gilles Margottat,

Retraité, anciennement Directeur Adjoint de la Maison de l'Élevage de l'Île de France.

Référence : ISDI Référence IC-20-082

Monsieur le Préfet,

Je souhaite par ce message exprimer mon indignation et mon opposition totale au projet d'ISDI à Fontenay en Parisis en bordure du village, et plus précisément du stade, du centre de loisirs et du centre équestre, c'est-à-dire de toute la zone d'activités de loisirs et plein air de la commune.

La Maison de l'Élevage s'est investie pleinement, il y a un peu plus de 10 ans, en tant qu'organisation professionnelle technique, pour soutenir la Famille COLOT dans son projet de création d'une activité équestre et d'élevage à Fontenay. Le lieu d'implantation, la solidité et l'expérience des intervenants, l'offre de ce type d'activité peu développée dans ce secteur avec une population assez dense, tout concourrait au succès de cette entreprise. Malgré des difficultés liées notamment à la situation sanitaire actuelle, le succès est au rendez-vous !

Le projet d'ISDI signifie évidemment la disparition de cette entreprise familiale, ce n'est pas envisageable !

Comment imaginez-vous possible que cette activité de plein air perdure en présence directe (le long de la zone d'évolution des animaux et de leurs cavaliers) du trafic incessant de poids-lourds (plusieurs dizaines par jour !), de leur pollution, du bruit, de la poussière en période sèche. Je n'évoque ici que les arguments concernant le centre équestre, mais il y a pire en la matière, puisque les enfants du centre de loisirs et les pratiquants du stade seront soumis aux mêmes agressions !

D'autres arguments très nombreux apparaissent contre ce projet :

- Perte du caractère rural de Fontenay, modification fondamentale pour les habitants actuels
- Circulation induite problématique dans ce secteur déjà surchargé
- Perte de surfaces agricoles
- Pollutions induites par les dépôts, qualité de l'eau (quel contrôle réel de la qualité des dépôts ?)

Je souhaite par ailleurs attirer votre attention sur une ineptie de premier ordre concernant l'association de ce projet avec un soi-disant projet de centre d'entraînement équestre pour les JO 2024 !!!

L'exploitation de l'ISDI est prévue pour 6 ans, le projet équestre associé ne peut pas voir le jour pour les JO. Dans l'enquête publique les soutiens du projet d'ISDI le sont uniquement au titre du projet équestre qui ne verra bien entendu jamais le

jour puisqu'il n'est qu'un argument de présentation !

J'ajoute que j'ai bien vu que la municipalité a pu modifier le PLU contre l'avis négatif de la Commissaire Enquêtrice, ce qui montre bien que le projet lui-même n'est pas souhaitable.

Vous en souhaitant bonne réception, recevez, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Gilles MARGOTTAT